



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

**ARRETE MUNICIPAL n° 2022/12/008
PORTANT DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE
AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le Maire de Saint-Zacharie ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 et 251-6 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'arrêté municipal portant désignation des représentants de la collectivité au Comité Technique en date du 11/09/2020 ;
Vu la délibération n° 09/07 du 24/09/2020 relative à la composition du collège employeurs au Comité Technique ;
Vu les délibérations n° 06/09 du 07/06/2022 et n° 11/02 du 29/11/2022 relatives à la création d'un Comité Social Territorial ;
Considérant qu'il est nécessaire de modifier les représentants titulaires et suppléants de la collectivité.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 9 décembre 2022, outre M. COULOMB Jean-Jacques, Maire, Président de droit, des représentants du collège employeur au Comité Social Territorial susvisé sont :

- Représentants titulaires :
 - M. FABRE Claude, 1^{er} Adjoint ;
 - Mme COLETTA Eliane, 2^{ème} Adjoint ;
 - Mme BOLDRINI Michèle, Directrice des Affaires Générales ;
 - M. HODEE Patrick, Directeur Administratif et Financier.

- Représentants suppléants :
 - M. TABONE Paul, Conseiller municipal ;
 - Mme TRAPANI Virginie, Conseillère municipale ;
 - Mme POZZI Monique, Conseillère municipale ;
 - M. BALESTRI Christian, Chef du Service Police Municipale ;
 - Mme ASENSIO Céline, Chef du Service Urbanisme.

Article 2 : En cas d'empêchement de son Président, le Comité Social Territorial est présidé par M. FABRE Claude, 1^{er} Adjoint.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et publiée et adressée aux membres titulaires et suppléants du Comité.

Fait à Saint-Zacharie, le 9 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB